

2) Pourquoi débroussailler ?

Votre propriété en forêt est un point sensible, elle peut :

- subir un incendie déclaré à plusieurs kilomètres de chez vous;
- communiquer l'incendie en favorisant son extension à d'autres secteurs habités ou non;
- être à l'origine d'un départ de feu, lié à vos activités de loisirs ou familiales.

Dès que votre propriété est à proximité d'une zone boisée, votre habitation peut être touchée par le feu

L'ensemble des actions préconisées permet :

- de réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations,
- d'empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- de rendre les habitations moins sensibles au feu,
- de contrarier, limiter, réduire, voire stopper l'avancée du feu et son impact
- de vous protéger en l'absence de secours ou avant leur arrivée,
- d'offrir aux sapeurs-pompiers des conditions optimales de sécurité dans leurs interventions et leurs manœuvres défensives,
- de faciliter les opérations de lutte sur le front de l'incendie en forêt.